



## Degrevement taxe habitation

Par **Nounette02**, le **18/01/2019** à **11:13**

Bonjour j'ai eu un dégrèvement d'office date de décision du 28.11.18 à ce jour toujours pas de remboursement. Je suis allée à la trésorerie pour leur demander de faire le nécessaire de bloquer mon compte pour éviter de payer les 10 % ça devait être fait car je dois une partie de la taxe mais vu que le dégrèvement compense j'attendais de recevoir l'argent. Or j'ai regardé sur le site impôt.gouv.fr et maintenant les 10 % sont dus sans le dégrèvement. Donc dois-je régler du coup car je vois que sur le paiement en ligne on peut modifier le montant à payer puis je donner une modique somme pour éviter d'avoir des soucis. Car j'ai envoyé des mails et pas de réponse. Pouvez-vous m'éclairer s'il vous plaît merci à vous

Par **Visiteur**, le **18/01/2019** à **11:21**

Bonjour,

donc même avec le dégrèvement vous n'avez pas payé l'intégralité de la taxe ? Avec les impôts, l'argent qui rentre ne va pas dans la même caisse que celui qui sort. Donc vous leur payez ce que vous leur devez et après ils vous rembourseront ce que eux vous doivent. Là vous vous êtes mis en tort donc 10% !

Par **Nounette02**, le **18/01/2019** à **11:43**

Merci à vous. Donc j'ai mal été renseignée par la trésorerie et du coup je me trouve pénalisée par ces 10%.